DES FAITS ET DE LA REGLEMENTATION : les preuves de leur nocivité

En septembre 2010, le Journal of the American Society for Reproductive Médicine, Fertility and Stérily rapportait que des 4 heures d'utilisation d'un ordinateur portable (ou d'une tablette tactile) en Wi-Fi, le sperme est endommagé.

Vidéo «LES SACRIFIES DES ONDES» http://www.youtube.com -Mai

Le 30 mai 2011 le Centre International de recherche sur le cancer (Circ) à Lyon, organisme de L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé les ondes radioélectriques, dont les hyperfréquences, dans la classe 2B « peut-être cancérigènes pour l'homme » comme l'amiante, le plomb…
Le Conseil de l'Europe a demandé d'interdire le Wi-Fi et les téléphones portables dans les établissements scolaires.

En octobre 2012, l'AAEM (Académie Américaine de Médecine Environnementale) publiait un avertissement concernant les réseaux Wi-Fi à l'école :
« Il s'avère que les ondes sont la cause de troubles tels que des difficultés d'apprentissage, des réponses immunitaires altérées, des maux de tête, et ces troubles sont bien documentés dans la littérature scientifique. Il est fortement recommandé dans les écoles, de recourir à des technologies plus saines, tels que les réseaux internet câblés ».

L'Agence Européenne de l'Environnement, le Parlement Européen, de nombreux médecins, le professeur Luc Montagnier (prix Nobel de médecine, il a découvert le SIDA),le professeur Belpomme… , ont décrit le Wi-Fi comme une **TECHNOLOGIE TOXIQUE**. Ces ondes qui sont totalement différentes de celles des radios et des télévisions sont « pulsées par saccades » ce qui en fait une **TECHNOLOGIE INCOMPATIBLE AVEC LA SANTE**.
C'est la nature du signal qui est toxique et non l'intensité du Wi-Fi, qui à très faibles puissances, désorganise le fonctionnement naturel du corps humain.

Les compagnies d'assurance prennent très au sérieux les effets néfastes des ondes électromagnétiques, elles ne les assurent plus depuis 2000.
On lit dans les polices courantes de compagnies d'assurance que font partie des exclusions générales : Les dommages amiante, les dommages plomb, les dommages OGM et les dommages champs et ondes électromagnétiques.

En Angleterre, en Allemagne et en Autriche, le Wi-Fi est interdit dans les écoles.
Le gouvernement Allemand recommande depuis 2007 d'éviter le Wifi pour des raisons sanitaires.

L'université paris III- Sorbonne à décidé un moratoire sur le Wi-Fi (4 bibliothèques).

COLLECTIF CONTRE LE Wi-Fi
DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Déléguée régionale TEL : 03-80-43-63-07

Les réseaux Wi-Fi en milieu scolaire sont des centaines de fois plus forts que les systèmes utilisés à domicile. Ils sont également des dizaines de fois plus puissants que les systèmes utilisés dans les cafés et les restaurants. En effet, ces systèmes doivent relier plusieurs ordinateurs simultanément par des bornes d'où leur puissance plus importante qui va générer un champ électromagnétique dans l'ambiance de la classe et d'où l'exposition problématique des enfants qui sont les plus sensibles, durant de longues périodes sur toute la journée.
De même, si l'école choisit une connexion WIFI ou Bluetooth entre en tableau blanc interactif et l'ordinateur, le niveau de champ électromagnétique augmente.

IL EST DONC NECESSAIRE D'APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRECAUTION lié aux ondes électromagnétiques, amendement 92 inscrit dans la loi 654 depuis mars 2013 qui stipule que la mise en place du service public du numérique éducatif se fasse en favorisant les connexions «filaires», c'est à dire Ethernet, plutôt que le Wi-Fi. Ce principe s'impose d'autant plus en présence d'enfants doublement plus vulnérables : leur cerveau est en cours de développement, leur exposition aux champs électromagnétiques sera plus longue au cours de la vie, la pénétration des hyperfréquences dans la boîte crânienne des enfants est 3 fois plus étendue que celle d'un adulte.

Certaines recherches scientifiques soulignent le rôle perturbateur des champs électromagnétiques sur l'acétylcholine, le neuromédiateur responsable de la concentration de l'apprentissage et de la réflexion.

→ **Exposer les enfants à ce perturbateur au moment où ces facultés sont les plus sollicitées, apparaît donc COMME UNE GRAVE ERREUR.**

COMMENT S'EN PROTEGER ?

POUR VOTRE SANTE, CELLE DE VOS PROCHES ET VOS ENFANTS, DEMANDEZ de ne plus introduire de nouvelles technologies sans avoir étudié précisément les répercussions possibles sur les humains et l'environnement.
EVITER LES INSTALLATIONS Wi-Fi !

Cette exposition aux ondes vient s'ajouter au « bain d'ondes » dans lequel nos enfants baignent déjà avec effets cocktails qui ne sont absolument pas maîtrisés.
Concernant la modernisation des écoles, «on n'est pas contre le "service public du numérique", bien au contraire, mais le principe de précaution doit s'appliquer. L'amendement 92 précise que les infrastructures créées pour la mise en place du service public du numérique éducatif « favorisent l'utilisation de données filaires » et « le principe de précaution doit pousser l'Etat et les collectivités territoriales à protéger les enfants de l'influence des ondes ».

Appliquer le principe de précaution semble être raisonnable. Il ne s'agit en aucun cas de prohiber l'usage d'internet et du numérique en classe. Ces outils sont indispensables pour éduquer les jeunes. Il s'agit simplement d'exiger la mise en œuvre de solutions alternatives au « sans fil ». Ces solutions existent : ce sont les solutions de câblage qui sont à l'usage, non seulement plus sûres pour la santé, plus solides et, plus efficaces, avec un meilleur débit et plus faiblement piratables.

Pour l'apprentissage du numérique, l'ordinateur relié à internet pour une connexion câblée est l'outil adéquat.

Informez-vous précisément sur les effets des hautes fréquences à pulsations. (cf sites)
www.001.be.cx,www.electrosmog.info
www.robindestoits.org,tel: 0143559608
www.criirem.org,tel :0243211869
www.piartem.fr,tel :0142478154
www.next-up.org, www.artac.info

QUELQUES INFORMATIONS AUX RISQUES ET EFFETS SECONDAIRES.

Les ondes émises par les installations Wi-Fi sont des « MICRO-MITRAILLEUSES » électromagnétiques car il s'agit d'ondes pulsées.
Si vous souffrez des problèmes de santé identifiés avec des études scientifiques, le Wi-Fi pourrait bien en être la raison :
-Troubles nerveux : migraines, troubles du sommeil, fatigue, difficultés de concentration, développement anormal du cerveau, réduction de la performance de la mémoire, épuisement…
-Troubles du comportement chez les enfants, hyperactivité, agressivité, difficultés d'apprentissage, problèmes de croissance et de développement.
-Perturbations du système cardio-vasculaire.
-Bruits persistants dans les oreilles (acouphènes).
-Effets secondaires des médicaments.
-Affaiblissement du système immunitaire.
-Endommagement du patrimoine héréditaire/génétique.
-Tendance à la stérilité, aux malformations et aux irrégularités dans le développement de la grossesse.
-Le cancer, particulièrement des tumeurs au cerveau qui sont à la hausse de 2% an. Il faut au moins 20 ans entre le début de l'exposition et le développement d'un cancer.

- L'hypersensibilité électromagnétique (HSEM)

L'ELECTROSENSIBILITE (souffrances parfois insupportables en présence de champs électromagnétiques) se répand rapidement dans la population, y compris parmi les enfants. Eviter ces technologies à l'école permet d'accueillir tous les enfants sans avoir à mettre en place de PAI (Projets d'Accueil Individualisé) contraignants et pas toujours efficaces, ainsi que de diminuer les risques des autres enfants d'être atteints à leur tour. Le Conseil de l'Europe, le parlement Européen, l'OMS ont décrit l'EHS comme un trouble physiologique et non psychologique.

Les radiations des installations Wi-Fi passent à travers d'épais murs en béton donc à travers les os du crâne ! Les enfants, les malades, les femmes enceintes et d'autres personnes particulièrement sensibles sont spécialement en danger.

APRES LE TABAGISME PASSIF, L'AMIANTE, UNE TECHNOLOGIE TOXIQUE : LE Wi-Fi. PROTEGEONS NOS ENFANTS !

Ces technologies sans fil dans le cadre scolaire suscitent des interrogations croissantes en raison de preuves de plus en plus nombreuses d'incidences sur la santé, sur le plus jeunes, mais aussi sur l'ensemble des catégories de personnel des établissements.

L'utilisation des portables est interdite dans les écoles primaires et les collèges. Malgré cette précaution les enfants risquent de se voir exposés à des fréquences encore plus élevées, les ondes Wi-Fi

Les enfants dont la loi oblige la scolarisation doivent être protégés à l'école et doivent faire l'objet d'une attention supérieure à celle accordée au grand public. C'est un signal d'alerte envers lequel des précautions doivent être prises pour prévenir un désastre potentiel de santé publique.
Le refus de voir son enfant exposé aux champs électromagnétiques (CEM souvent désignés par « ondes » dans le langage courant) est légitime et repose sur un constat que cette technologie s'est répandue dans notre société sans que son impact sanitaire ne soit pris en compte ni même étudié. Contre la pollution directe à laquelle est exposé l'utilisateur, les tablettes tactiles sont également à l'origine d'une POLLUTION GLOBALE (réseau internet sans fil qui va diffuser en permanence des ondes d'une portée de 400m).

Ne prenez pas un tel risque avec la santé des enfants qui sont confiés à votre garde. Souvenez-vous, c'est souvent après coup que la vérité éclate. Les écoles doivent être des lieux sûrs pour les enfants et leur personnel.
IL FAUT REMETTRE EN QUESTION CETTE TECHNOLOGIE NOCIVE.

Gérer les risques sanitaires potentiels implique de privilégier la connexion internet filaire dans les écoles.